

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 24 septembre 2025 à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SORBIERS s'est réuni en session ordinaire, salle des délibérations, sous la présidence de Mme Marie-Christine THIVANT, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date de convocation : 17 septembre 2025

**PRESENTS :** Mmes et MM Marie-Christine THIVANT – Martine NEDELEC - Alain SARTRE - Nadine SAURA – Olivier VILLETTELLE – Catherine KOCZURA – Dominique BERNAT - Viviane NEEL – Monique JOASSARD – Christophe FARA – Mireille GILBERTAS – Michel JACOB – Nathalie COUCHOT - Eric GALLOT – Xavier MULLER – Ludivine VIOLOT – Marlène DI PIAZZA-TALLON – Sylvain DUPLAY – Jean-Claude DELARBRE - Mylène CHARLES-KORZENIOWSKI - Sarah VALLUCHE - Marie-Hélène MASSON – Christophe BERGERAC

**ABSENTS :** Mmes et MM Jacques VALENTIN - Gérard ROUCHOUSE - Séverine ALLEGRA - Jocelyne GAGNAL-PIZOT - Julien BONNETON – Adeline DELMAS

**ABSENTS EXCUSES :** M. Julien BONNETON – Mme Adeline DELMAS

**PROCURATIONS :** M. Jacques VALENTIN à Mme Marie-Christine THIVANT  
M. Gérard ROUCHOUSE à Mme Catherine KOCZURA  
Mme Séverine ALLEGRA à Mme Nadine SAURA  
Mme Jocelyne GAGNA-PIZOT à Mme Sarah VALLUCHE

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Viviane NEEL

## **AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES : ENFANCE JEUNESSE EDUCATION : CONVENTION ACTION PARENTALITE CTG**

Les communes partenaires organisent une soirée et une demi-journée sur la thématique « écrans et numérique » afin de favoriser le lien parent/enfant/ado, en direction des familles avec enfants et adolescents de 0 à 18 ans, le vendredi 24 avril en soirée et le samedi 25 avril 2026 de 10h à 16h.

Les objectifs de l'opération sont les suivants :

- Permettre aux parents de jouer avec leur enfant mais aussi de composer avec les écrans.
- Donner des informations, des pistes de réflexions aux parents (la place des écrans dans le foyer, l'isolement des jeunes, algorithmes, où aller chercher de l'aide, etc.).
- Créer des liens.
- Faire connaître les structures ressources et celles du territoire.
- Favoriser le bien-être familial et le lien parents-enfants en leur permettant de passer une journée ludique en famille.

La convention ci-annexée a pour objet l'organisation des actions entre les 3 communes, notamment la répartition des coûts entre les communes : en trois parts égales en fonction du bilan financier établi après la manifestation. Le budget prévisionnel estime la participation de la commune à 2 500 €.

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 1111-2,

Vu la délibération n°2025-074 du 2 avril 2025 portant approbation de la Convention Territoriale Globale avec la CAF et les communes de St-Jean-Bonnefonds et de La Talaudière,

Vu la convention ci-annexée .

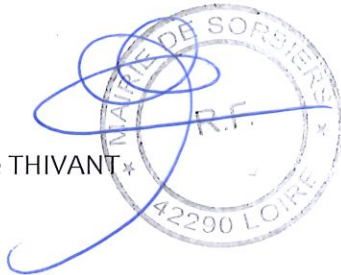
**Après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** la convention action parentalité entre les communes de St-Jean-Bonnefonds, Sorbiers et La Talaudière, ci annexée,
- **AUTORISE** Madame la Maire à la signer.

ADOPTE A L'UNANIMITE

La Maire,

Marie-Christine THIVANT\*



Sorbiers , le 30 septembre 2025

La secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Viviane NEEL", written over a horizontal line.

Viviane NEEL

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203028-20250924-del2025-202-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2025  
Publication : 06/10/2025